

Décret N° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession

SOMMAIRE

Titre Ier : CHAMP D'APPLICATION *(article 1)*

Titre II : PASSATION DES CONTRATS DE CONCESSION

Chapitre Ier : Dispositions générales

Section 1 : Définition des spécifications techniques et fonctionnelles *(article 2)*

Section 2 : Concessions réservées *(article 3)*

Section 3 : Contenu des contrats de concession

Sous-section 1 : Documents de la consultation *(articles 4 à 5)*

Sous-section 2 : Durée *(article 6)*

Section 4 : Estimation de la valeur de la concession *(articles 7 à 8)*

Chapitre II : Procédure de passation

Section 1 : Détermination des règles de procédure *(articles 9 à 12)*

Section 2 : Engagement de la procédure de passation

Sous-section 1 : Consignation des étapes de la procédure de passation *(article 13)*

Sous-section 2 : Modalités de publicité *(articles 14 à 16)*

Sous-section 3 : Communications et échanges d'information *(article 17)*

Sous-section 4 : Délais de réception des candidatures ou des offres *(article 18)*

Section 3 : Candidatures

Sous-section 1 : Examen des candidatures *(articles 19 à 23)*

Sous-section 2 : Groupements d'opérateurs économiques *(article 24)*

Section 4 : Offres *(articles 25 à 28)*

Section 5 : Achèvement de la procédure

Sous-section 1 : Information des candidats et soumissionnaires non retenus *(articles 29 à 31)*

Sous-section 2 : Attribution *(article 32)*

Titre III : EXÉCUTION DES CONTRATS DE CONCESSION

Chapitre Ier : Transparence

Section 1 : Information de l'autorité concédante *(article 33)*

Section 2 : Mise à disposition des données essentielles *(article 34)*

Chapitre II : Exécution du contrat de concession par des tiers *(article 35)*

Chapitre III : Modification du contrat de concession *(articles 36 à 37)*

Titre IV : DISPOSITIONS RELATIVES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LEURS GROUPEMENTS *(articles 38 à 39)*

Titre V : DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER

Chapitre Ier : Dispositions particulières à Mayotte *(article 40)*

Chapitre II : Dispositions particulières à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon *(articles 41 à 43)*

Chapitre III : Dispositions particulières à la Nouvelle-Calédonie *(article 44)*

Chapitre IV : Dispositions particulières à la Polynésie française *(article 45)*

Chapitre V : Dispositions particulières aux îles Wallis et Futuna *(article 46)*

Chapitre VI : Dispositions applicables dans les Terres australes et antarctiques françaises *(article 47)*

Titre VI : DISPOSITIONS DIVERSES *(articles 48 à 54)*

Titre VII : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES *(articles 55 à 56)*